Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 089-218904191-20260928-DE_069_2026-DE

République Française
Département : YONNE
Arrondissement : Auxerre
TOUCY - Commune

Séance du lundi 28 septembre 2026

Délibération N° DE_069_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
23	20	23
Date de la convocation : 23/09/2026		
Pour	Contre	Abstention
23	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Mariages), sous la présidence de Olivier XIBERRAS.

Présents : Olivier XIBERRAS, Anne BRUNET, Aurélien BRAIN, Nathalie PLANCHE, Olivier MACARD, Scarla DEBARD, Robert TOUZEAU, Franck CARRASCO, Coralie DELMOTTE, Baptiste COUDRAY, Delphine DARENNE, Nathalie FAURE, Véronique PINNETERRE, Anne JAMAIS, Vanessa ESTEVES, Gilles DEMERSSEMAN, Gérard PIESYK, Sonia CARREAU, Chantal RAVERDEAU, Benoît COUPECHOUX
Représentés : Gérard GALLET représenté par Aurélien BRAIN, Lucas PINNETERRE représenté par Véronique PINNETERRE, Alain THURET représenté par Gérard PIESYK
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Delphine DARENNE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Désignation des représentants de la commune (titulaire et suppléant) au sein de la Mission Locale de l'Auxerrois

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2121-33 ;
Vu le Code du travail, notamment ses articles L. 5131-1 et suivants relatifs aux Missions Locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ;
Vu les statuts de l'association Mission Locale de l'Auxerrois, prévoyant la représentation de la commune de Toucy au sein de ses instances de gouvernance ;

Considérant la nécessité d'assurer la représentation de la commune afin d'installer le conseil d'administration et de permettre la mise en route des instances statutaires de l'association ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- Désigne en qualité de représentants de la commune de Toucy auprès de la Mission Locale de l'Auxerrois :
 - Délégué titulaire : Mme Nathalie PLANCHE
 - Délégué suppléant : Mme Anne JAMAIS

- Précise que la durée de ces désignations est fixée pour la durée du mandat municipal en cours.
- Charge Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à la Direction de la Mission Locale de l'Auxerrois et l'autorise à signer tout document afférent.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 089-218904191-20260928-DE_069_2026-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis le site internet : https://www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,
Delphine DARENNE

Le Maire,
Olivier XIBERRAS

MAIRIE DE TOUCY (Yonne)